

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick Farcy, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick Farcy, René-Jean Cullier de Labadie, Stéphane Rabany, Dominique Caron, Didier Fabre, Catherine Ardriot, Nicolas Ducellier, Beatriz Laporte Garcia, Matthieu Pierron, Marie-Annick Perello, Pierre Lentier, Yannick Skoez, Frédérique Strazel, Ana Gomes, Bernard Vergnaud, Christelle Bourdaïs, Priscilla Fernando, Daniel Cascarino, Virginie Coppin, Robert Habiak, Sébastien Mons, Annie Brossard, Lasaâd Dammak, Carolina Tavares, Vincent Hiron, Marline Gasse

Délibération N° 2023-065

Absents excusés :

Anne-Marie Martins donne pouvoir à Didier Fabre
Estelle Komaniecki donne pouvoir à Virginie Coppin
Aurélien Gauthier donne pouvoir à René-Jean Cullier de Labadie
Chakia Volkart donne pouvoir à Stéphane Rabany
Hervé Manfrini donne pouvoir à Dominique Caron

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Absents non représentés :

Pedro Gracia, Lydie Messad

Secrétaire de séance :

René-Jean Cullier de Labadie

AVIS RELATIF À L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE NOISEAU AU SYNDICAT INFOCOM 94 ET À LA MODIFICATION STATUTAIRE INDUITE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs à la création et à la constitution des syndicats de communes, L.5211-18 relatif aux modifications concernant le périmètre et l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale, et L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1966 portant création du Syndicat intercommunal à vocation multiple du secteur central du Val-de-Marne ;

Vu les arrêtés préfectoraux subséquents portant modification de la décision institutive ;

Vu les statuts d'INFOCOM 94 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Noiseau en date du 13 mars 2023 demandant l'adhésion au Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne « INFOCOM 94 » ;

Vu les délibérations du Comité syndical d'INFOCOM 94 n°2023/26 et 2023/27 en date du 30 mars 2023 approuvant respectivement l'adhésion de la commune de Noiseau et les nouveaux statuts dudit syndicat, notifiées au maire de Villecresnes le 17 avril 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ladite adhésion et sur ladite mise en conformité des statuts d'INFOCOM 94 ;

Sur proposition de Monsieur Stéphane RABANY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Noiseau au syndicat mixte INFOCOM 94 et à la modification statutaire induite.

Article 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférant à cette affaire.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président d'INFOCOM 94.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Patrick FARCY



Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE
Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation

Patricia DURAND
Directrice Générale des Services

